DocuSign Envelope ID: CD014C68-EA14-4D6D-BD43-B7FC13648A08

compagnie fiduciaire audit

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

ALPHANOV

Institut d'Optique d'Aquitaine
Rue François Mitterrand
33400 TALENCE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
68 quai de Paludate - CS 61964 - 33072 Bordeaux Cedex - Tél. 05 57 77 32 33 - Fax 05 57 77 32 65
www.compagnie-fiduciaire.com – cf-audit@compagnie-fiduciaire.com

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 650 000 EUROS – R.C. BORDEAUX 494 030 182 – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 10 494 030 182
COMMISSAIRE AUX COMPTES, INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉ À LA CRCC DE BORDEAUX

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION

DocuSign Envelope ID: CD014C68-EA14-4D6D-BD43-B7FC13648A08

ALPHANOV
Institut d'Optique d'Aquitaine
Rue François Mitterrand
33400 TALENCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'association ALPHANOV,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ALPHANOV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

DocuSign Envelope ID: CD014C68-EA14-4D6D-BD43-B7FC13648A08

III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes « faits caractéristiques de l'exercice » et « règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant l'intégration de la branche d'activité PYLA par fusion au 1er janvier 2020, le transfert de technologie vers la société AERODIODE dont ALPHANOV a acquis 10 % des parts ainsi que l'application du nouveau règlement comptable ANC n° 2018-06.

IV. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

En se référant à la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe, décrivant la prise en compte du nouveau règlement comptable ANC n° 2018-06, nous nous sommes assurés de la correcte application de ce nouveau règlement sur les comptes clos au 31.12.2020.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les subventions d'exploitation de votre association se sont élevées à 3.898.859 euros et les subventions d'investissement nettes à 1.892.427 euros. Les produits constatés d'avances relatifs aux subventions d'exploitation sont de 996.214 euros au 31 décembre 2020. Pour la première année, l'association a comptabilisé des fonds dédiés pour la part non consommée de ses subventions d'exploitation sur 2020 pour un montant de 513.822 euros. Cette comptabilisation résulte de l'application du nouveau règlement comptable ANC n° 2018-06. Nous nous sommes en particulier attachés à vérifier la conformité des options prises en matière de comptabilisation des subventions. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées dans les comptes de votre association par l'analyse des conventions de subventions signées entre votre association et ses financeurs. Nous avons également vérifié l'antériorité des subventions en attente d'encaissement. Nous nous sommes assurés de la réalité de ces subventions et du caractère raisonnable de l'évaluation des montants restant à encaisser sur ces subventions à la clôture de l'exercice.

DocuSign Envelope ID: CD014C68-EA14-4D6D-BD43-B7FC13648A08

Comme cela est décrit dans la note « en-cours de production » de l'annexe, votre association comptabilise en travaux en cours les dépenses engagées sur des projets en cours non facturés. Le montant des travaux en cours est de 647.526 euros au 31 décembre 2020. Nous avons en particulier vérifié la cohérence des dépenses enregistrées en travaux en cours par concordance avec le suivi des affaires issu de la gestion commerciale.

Votre association a opté pour la comptabilisation des indemnités de fin de carrière en provision tel que décrit dans la note « provisions pour risques et charges » de l'annexe. La provision s'élève à 291.778 euros au 31 décembre 2020. Nous nous sommes assurés de la correcte évaluation de la provision et de la cohérence des hypothèses de calcul retenues.

Les frais de développement relatifs au projet HELIAM sont inscrits à l'actif de votre association pour une valeur brute de 1.601.137 euros et amortis pour 1.465.462 euros. Nous avons vérifié la correcte application de la méthode décrite dans la note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe.

Les stocks de votre association s'élèvent en valeur brute à 206.643 euros et ont fait l'objet d'une dépréciation de 3.024 euros. Nous avons en particulier vérifié la correcte valorisation de ce stock.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

DocuSign Envelope ID: CD014C68-EA14-4D6D-BD43-B7FC13648A08

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

DocuSign Envelope ID: CD014C68-EA14-4D6D-BD43-B7FC13648A08

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux,
Le 20 Avril 2021

POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT
Commissaire aux comptes titulaire

DocuSigned by:
Jean-Philippe SEGUIN
027A606941624D4...

Jean-Philippe SEGUIN
Commissaire aux comptes

Pièces annexées : Bilan, compte de résultat et annexe.
Ce rapport contient 29 pages.

DocuSign Envelope ID: CD014C68-EA14-4D6D-BD43-B7FC13648A08

BILAN ACTIF

Vu le Commissaire aux Comptes

01071 - ASSOCIATION ALPHANOV

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

ACTIF	Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020			01/01/2019 au 31/12/2019
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	1 601 136,66	1 465 461,66	135 675,00	150 555,00
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	269 923,92	251 984,54	17 939,38	38 601,78
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outil.	8 158 626,71	6 214 743,03	1 943 883,68	1 728 019,66
Autres immobilisations corporelles	1 063 987,77	759 121,00	304 866,77	248 492,93
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières (2)				
Particip. et créances rattach. à des part.	300 000,00		300 000,00	50 000,00
Autres titres immobilisés	3 160,00		3 160,00	3 140,00
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 250,00		2 250,00	
TOTAL (I)	**11 399 085,06**	**8 691 310,23**	**2 707 774,83**	**2 218 809,37**
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros	206 643,00	3 024,06	203 618,94	250 116,21
En-cours de production (biens/services)	647 526,00		647 526,00	127 871,00
Avances et acomptes versés sur commandes	-1 788,00		-1 788,00	
Créances (3)				
Clients, usagers et comptes rattachés	1 813 766,12	7 009,00	1 806 757,12	1 620 185,98
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	4 959 853,03		4 959 853,03	4 022 281,54
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 254 987,47		1 254 987,47	1 824 080,10
Charges constatées d'avance (3)	41 865,45		41 865,45	86 638,00
TOTAL (III)	**8 922 853,07**	**10 033,06**	**8 912 820,01**	**7 931 172,83**
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	**20 321 938,13**	**8 701 343,29**	**11 620 594,84**	**10 149 982,20**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an

DocuSign Envelope ID: CD014C68-EA14-4D6D-BD43-B7FC13648A08

BILAN PASSIF

Vu le Commissaire aux Comptes

01071 - ASSOCIATION ALPHANOV

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

PASSIF	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	600 000,00	600 000,00
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	3 259 683,49	2 590 874,44
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	599 428,51	668 809,04
Situation nette	*4 459 112,00*	*3 859 683,48*
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	1 892 426,76	1 755 610,25
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**6 351 538,76**	**5 615 293,73**
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	513 822,00	
TOTAL (III)	**513 822,00**	
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	314 222,72	230 790,90
TOTAL (IV)	**314 222,72**	**230 790,90**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	255 206,71	375 132,95
Emprunts et dettes financières diverses (3)	288 795,00	288 795,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		117 528,60
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 481 919,45	1 041 221,71
Dettes des legs ou donations		
Dettes sociales et fiscales	833 667,40	830 377,84
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Redevables créditeurs	97 842,40	7 533,40
Autres dettes	243 719,40	189 478,68
Produits constatés d'avance	1 239 861,00	1 453 829,39
TOTAL (V)	**4 441 011,36**	**4 303 897,57**
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	**11 620 594,84**	**10 149 982,20**
(1) Dont à plus d'un an	*133 585,53*	*255 110,70*
(1) Dont à moins d'un an	*4 307 425,83*	*4 048 786,87*
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

DocuSign Envelope ID: CD014C68-EA14-4D6D-BD43-B7FC13648A08

COMPTE DE RÉSULTAT

Vu le Commissaire aux Comptes

01071 - ASSOCIATION ALPHANOV

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19	Variation N / N-1 en valeur	Variation N / N-1 en %
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Cotisations		830,00	-830,00	-100,00
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	5 755 425,12	6 474 168,65	-718 743,53	-11,10
Parrainages				
Production stockée	519 655,00	-62 358,00	582 013,00	933,34
Production immobilisée	135 675,00	150 555,00	-14 880,00	-9,88
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	3 898 859,24	4 024 116,17	-125 256,93	-3,11
Versements des fondateurs ou cons. dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépr., prov., transf. charges	72 691,19	51 984,05	20 707,14	39,83
Utilisations des fonds dédiés	135 291,00		135 291,00	
Autres produits	1 041 052,44	983 863,51	57 188,93	5,81
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**11 558 648,99**	**11 623 159,38**	**-64 510,39**	**-0,56**
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises				
Achats de matières premières et fournitures				
Variation de stocks de matières premières et fournitures	81 618,16	-288 261,16	369 879,32	128,31
Achats d'autres d'approvisionnements				
Variation de stocks d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes *	4 394 123,86	4 871 066,40	-476 942,54	-9,79
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	172 563,45	142 340,91	30 222,54	21,23
Salaires et traitements	3 309 384,35	3 227 400,35	81 984,00	2,54
Charges sociales	1 490 237,02	1 441 256,90	48 980,12	3,40
Dotations aux amortissements et dépréciations				
sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 213 690,61	1 451 254,46	-237 563,85	-16,37
sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
sur actif circulant : dotations aux dépréciations		44 615,95	-44 615,95	-100,00
Dotations aux provisions	83 431,82	38 606,59	44 825,23	116,11
Reports en fonds dédiés	327 510,00		327 510,00	
Autres charges	16,51	2 605,30	-2 588,79	-99,37
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**11 072 575,78**	**10 930 885,70**	**141 690,08**	**1,30**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	**486 073,21**	**692 273,68**	**-206 200,47**	**-29,79**
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 415,78	1 614,36	801,42	49,64
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change	4 482,88	8 539,85	-4 056,97	-47,51
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	**6 898,66**	**10 154,21**	**-3 255,55**	**-32,06**

DocuSign Envelope ID: CD014C68-EA14-4D6D-BD43-B7FC13648A08

COMPTE DE RÉSULTAT

Vu le Commissaire aux Comptes

01071 - ASSOCIATION ALPHANOV

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

En Euro

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19	Variation N / N-1 en valeur	Variation N / N-1 en %
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	4 392,68	6 147,32	-1 754,64	-28,54
Différences négatives de change	14 072,07	5 453,07	8 619,00	158,06
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	**18 464,75**	**11 600,39**	**6 864,36**	**59,17**
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	**-11 566,09**	**-1 446,18**	**-10 119,91**	**-699,77**
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	9 126,40	45 206,69	-36 080,29	-79,81
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	250 000,00		250 000,00	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	**259 126,40**	**45 206,69**	**213 919,71**	**473,20**
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion		39 398,15	-39 398,15	-100,00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5 156,01		5 156,01	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	**5 156,01**	**39 398,15**	**-34 242,14**	**-86,91**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	**253 970,39**	**5 808,54**	**248 161,85**	
Participation des salariés aux résultats (IX)	64 692,00	69 464,00	-4 772,00	-6,87
Impôts sur les bénéfices (X)	64 357,00	-41 637,00	105 994,00	254,57
TOTAL DES PRODUITS	**11 824 674,05**	**11 678 520,28**	**146 153,77**	**1,25**
TOTAL DES CHARGES	**11 225 245,54**	**11 009 711,24**	**215 534,30**	**1,96**
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	**599 428,51**	**668 809,04**	**-69 380,53**	**-10,37**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL				
TOTAL	**599 428,51**	**668 809,04**	**-69 380,53**	**-10,37**

** Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier*
Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs *21 124,32*

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de *253 970,39* *5 808,54*